



AVIS DE COURSE

**Championnat Bretagne INC et IND Fast grade 5a
les SAMEDI 25 Avril et DIMANCHE 26 Avril 2026
Plage de kerguelen- larmor-Plage
Autorité Organisatrice : Centre nautique de Lorient**

Préambule

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES

La régate sera régie par :

1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* et le règlement du championnat de Bretagne

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles le 24/04/2026 au plus tard.

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

<https://www.cnlorient.com/evenements/ligue-bretagne-de-catamaran>

3. COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information se situera sur les vitres du pôle compétition

Un groupe WHATSAPP pourra être utilisé par l'OA en plus du site internet pour communiquer les infos (IC, résultats, jury, émargement)

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1. La régate est ouverte à tous les bateaux des classes :

Catamarans C1 / C3 / C4

Inter série dériveurs Fast

4.1.2. Les bateaux admissibles doivent s'inscrire directement en ligne sur le site avant le **23/04/26**

Adresse lien inscription :

<https://capline.org/fr/cnl/evenement/championnat-de-bretagne-catamaran-indf-2026>

4.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile Compétition valide ou la licence pratiquant avec le certificat médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs

- l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

5. DROITS A PAYER

Double : **60 euros jusqu'au 23 avril inclus / majoration à partir du 24 avril à 80 euros**

Solitaire : **30 euros jusqu'au 23 avril inclus/ majoration à partir du 24 avril à 40 euros**

6. PROGRAMME

6.1. Confirmation d'inscription :

Pas de confirmation d'inscription sauf si vous êtes appelé par l'AO ou que vous devez encore apporter des documents ou modification à votre dossier.

6.2. Jours de course :

Samedi 25 avril 2026 :

- 13h00 : Premier signal d'avertissement pour une à plusieurs course(s) à suivre

Dimanche 26 avril 2026 :

- 11h00 : Premier signal d'avertissement pour une à plusieurs course(s) à suivre

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : **Type Banane**

8. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

9. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. (comportant un virement et un empannage)

10. CLASSEMENT

10.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : **1**

10.2. (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : **2**

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : **3**

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4 : « Décision de courir ». L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

CNLorient

Quai Eric tabarly – -56100 Lorient

Tel. 02 97 84 81 30

E-mail bienvenue@cnlorient.com - Site internet <https://www.cnlorient.com>